



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

DEST (M^{me} Ducati Ellen)
Arrivée le

26 DEC. 2018

DG du Sycotom
N° 15457

Préfecture
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement, des installations classées
et des enquêtes publiques
Affaire suivie par M. Barbier
Tél. : 01.40.97.23.59
Fax : 01.40.97.23.54
Dossier n° 31756

Nanterre, le 17 DEC. 2018

Le préfet des Hauts-de-Seine

à

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission de Suivi de Site
du centre de tri et de valorisation énergétique
de déchets ménagers et assimilés
Isséane, à Issy-les-Moulineaux

Objet : réunion de la commission de suivi de site relative au centre « Isséane ».

P.J. : une copie du compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2018.

Je vous prie de trouver ci-joint le compte-rendu de la réunion de la commission de suivi de site relative au centre de tri et de valorisation énergétique de déchets ménagers et assimilés Isséane, qui s'est tenue le mercredi 26 septembre 2018 à la préfecture des Hauts-de-Seine.

Bien en déplacement, d'année et excellente fin d'année !

Pour le préfet,
et par délégation,
le sous-préfet d'Antony
et de Boulogne-Billancourt


Philippe MAFFRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Préfecture
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement, des installations classées
et des enquêtes publiques
Affaire suivie par M. Barbier
Tél 01.40.97.23.59
Fax : 01.40.97.23.54
Dossier n° 31756

Commission de Suivi de Site « Isséane »
Compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2018, présidée par Monsieur
Philippe Maffre, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt

SOMMAIRE

- 1 Liste des participants ;**
- 2 Désignation des membres du bureau ;**
- 3 Bilan d'exploitation de l'usine Isséane avec les résultats de l'année 2017 sur la base du Dossier d'Information du Public (DIP) 2017 (Unité de Valorisation Énergétique et Centre de Tri) ;**
- 4 Questions diverses.**

1. Liste des participants.

1.1	Collège Administrations	
	M. Philippe Maffre	sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt - Président
	Mme Francine Berthier	adjointe à la cheffe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France (DRIEE)
	M. Djibril Touré	représentant la déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARS)
1.2	Collège Élus	
	Représentants l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO)	
	M. Bernard Roche	Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest
	Mme Joëlle Sueur	Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest
	Représentant le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers	
	Mme Sophie Mauvillain	Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, représentant le président
1.3	Collège Riverains ou Associations	
	Mme Naïk Guezel	association Val de Seine Vert
	M. Gil Leparmentier	association Issy l'Écologie
	Mme Clotilde Norguet	association Environnement 92
1.4	Collège Exploitant	
	Mme Christelle de Montaignac	directrice de l'unité de valorisation énergétique - TSI
	M. Julien Mory	responsable QSE de l'unité de valorisation énergétique - TSI
	M. Pascal Coillot	responsable d'exploitation du centre de tri – TSI
1.5	Collège Salariés	
	M. Nicolas Diaz Gomez	membre du CHSCT – TSI
1.6	Autres participants :	
	M. Fabrice Faucher	chef du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques - Préfecture - direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

M. Sylvain Ducrocq	adjoint au chef du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques - Préfecture - direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Mme Stéphanie Monnerie	délégation départementale de l'ARS
Mme Coraly Ducatillon	Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
M. Loïc Morel	Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers
Mme Stéphanie Chatton	Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest
Mme Christiane Bernard	association Issy l'Écologie
M. Eric Barbier	rédacteur - bureau de l'environnement, des installations classées des enquêtes publiques - Préfecture - direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

2. Introduction et désignation des membres du bureau de la Commission de Suivi de Site (CSS).

Le sous-préfet accueille les participants et informe que, en raison du renouvellement des membres de la commission, il convient de procéder au renouvellement des membres de son bureau, à savoir un représentant de chaque collège. Il y aura ensuite la présentation classique du rapport présenté par l'exploitant, donnant évidemment la possibilité à chacun d'intervenir et de poser des questions.

Le sous-préfet demande aux participants s'ils ont des remarques sur le compte rendu de la réunion du 5 juillet 2017. Mme Mauvillain indique qu'elle en a et M. le sous-préfet l'invite à les communiquer ultérieurement.

Le sous-préfet demande si chacun a pu se concerter au sein de chaque collège pour présenter d'emblée un membre qui le représentera au sein du bureau, en précisant que la tâche du bureau est assez limitée, puisqu'elle consiste essentiellement à définir l'ordre du jour de la réunion annuelle. Ce représentant a également la faculté de provoquer une réunion spéciale s'il y a un événement le justifiant.

Le sous-préfet propose de commencer dans l'ordre de l'arrêté. Il précise que pour le collège État c'est le représentant de la DRIEE qui est proposé. Il demande si les membres du collège Élus ont pu se concerter. Mme Mauvillain répond par la négative et propose, dans l'attente, de passer aux autres collèges.

Il invite le collège Riverains ou Associations à présenter un membre, en précisant que M. Leparmentier était jusqu'à présent le représentant désigné. M. Leparmentier renouvelle sa candidature et remarque qu'il n'a pas le souvenir d'avoir été invité à une réunion du bureau. M. Faucher rappelle les règles de fonctionnement, en indiquant notamment que les textes ne précisent pas que les réunions doivent être physiques et qu'elles peuvent avoir lieu par échange dématérialisé, qui est la voie retenue pour cette commission. Il ajoute que si des membres du bureau souhaitent une réunion physique, cela reste tout à fait réalisable, mais que jusqu'à présent, aucun membre du bureau ne l'a demandé. Tous ont privilégié la voie électronique avec échange de courriels. M. Faucher rappelle que, dans ce cadre, des courriels ont été envoyés pour savoir si les membres du bureau souhaitaient aborder des points particuliers en séance. M. le sous-préfet demande si Mme Bernard, suppléante d'Issy l'Écologie, sera également la suppléante de M. Leparmentier au bureau de la commission. Après accord, il note les désignations.

Il demande ensuite le nom du membre du collège Élus. Mme Mauvillain propose le président du Sycptom, ou son représentant. M. le sous-préfet note la proposition.

Pour le collège Exploitant, c'était M. Yzern qui le représentait. Mme de Montaignac propose sa candidature, avec M. Yzern comme suppléant.

Pour le collège Salariés, M. Diaz Gomez renouvelle sa candidature, avec M. Damien Jean en tant que suppléant.

A l'issue de ces échanges, le bureau de la commission de suivi de site se compose ainsi :

- le représentant de la DRIEE pour le collège État,
- le président du Sycptom ou son représentant, pour le collège Élus,
- M. Leparmentier pour le collège Riverains ou Associations et Mme Bernard en tant que suppléante,
- Mme de Montaignac pour le collège Exploitant et M. Yzern en tant que suppléant,
- M. Diaz Gomez pour le collège Salariés et M. Jean en tant que suppléant.

3. Bilan d'exploitation de l'usine Isséane avec les résultats de l'année 2017 sur la base du DIP 2017 (Unité de Valorisation Énergétique et Centre de Tri).

Présentation des installations.

M. Mory se présente en tant que responsable qualité sécurité environnement de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE). Il indique qu'il partagera la parole avec M. Coillot qui s'occupera de la présentation du centre de tri. Il précise que la présentation suivra le sommaire du document transmis et qu'il a été tenu compte des remarques des réunions précédentes ; ainsi, la pagination des éléments exposés sera indiquée pour assurer un meilleur suivi à chacun. Il indique qu'Isséane est toujours la propriété du Sycptom et que l'installation est exploitée par TSI, qui est un groupement constitué de Tiru à 60 % et de Sita à 40 %. Le centre de tri qui effectue de la valorisation matière dispose d'une autorisation de 30 000 t de collectes sélectives par an et l'UVE dispose d'une autorisation pour traiter 510 000 t d'ordures ménagères par an.

Le centre de tri.

M. Coillot en présente le fonctionnement, qui n'a pas changé depuis la présentation précédente, à savoir qu'il est constitué d'un quai de déchargement où sont réceptionnées les bennes de collecte sélective. Après un premier contrôle qualité effectué par les agents de quai et d'acceptation de la matière, celle-ci est envoyée en contrebas vers les installations du process, au point 2 du schéma présenté. Un opérateur d'engin manuscopique permet d'alimenter le process de la chaîne. Le produit brut arrive dans une première cabine de tri manuel, dont le rôle est d'éliminer les grandes fractions, c'est-à-dire de retirer et de valoriser les grands cartons, les housses et bâches plastiques. Parfois des chaises, ou des poubelles ou même des petits appareils électroménagers sont retrouvés dans les bennes et doivent être retirés pour que le process puisse continuer.

Le flux, une fois épuré dans la cabine de pré tri, rejoint le process mécanisé constitué d'abord d'un trommel, qui est un tunnel muni de mailles de différentes tailles qui permettent de séparer la matière par granulométrie. Son objectif premier est d'éliminer ce qu'on appelle les fines, qui sont les petits résidus d'un diamètre inférieur à 60 mm, qui ne sont pas considérés comme de la matière valorisable.

Ensuite, les mailles de section moyenne ont pour objectif de séparer les corps creux, bouteilles, canettes, briques alimentaires, et enfin, au bout du tunnel, la majorité de matière qui est présente est composée de papiers, de reliquats de carton, qui vont arriver dans une première cabine de finition, pour obtenir du papier journal de qualité.

Les matières triées vont être dirigées vers les alvéoles dédiées ou vers les convoyeurs pour repartir dans le circuit.

Les matières qui ont été séparées par fractions de 160 mm vont suivre un second parcours de tri au travers d'un premier équipement, appelé crible à disques, qui est un plan incliné muni de tambours aménagés d'étoiles en plastiques qui tournent toutes dans le même sens. Par phénomène de friction, les résidus de papiers cartons vont avoir tendance à monter et tout ce qui va être corps creux va descendre. La partie résidus de papiers et cartons va arriver dans une seconde cabine de finition, qu'on appelle cabine de finition de gros de magasin.

Les corps creux passent alors dans un overband, qui est une espèce d'électro-aimant, permettant de séparer les canettes et les conserves en acier.

Le reste va passer devant deux machines de tri optique qui séparent les différents types de flaconnages plastiques, les bouteilles d'eau minérale claires, les bouteilles d'eau minérale foncées, et les bouteilles de lait, de Polyéthylène Haute Densité (PEHD) ou de lessive. Elles sont ensuite stockées dans des silos de pré stockage et vont passer dans une nouvelle cabine de finition de tri des corps creux pour respecter la demande de qualité des diverses filières de retraitement. Elles sont ensuite compactées par des presses à balles afin d'en rationaliser le transport qui les achemine vers les filières dédiées.

L'unité de valorisation énergétique.

M. Mory explique qu'elle reçoit les camions de collecte en porte-à-porte de 25 t sur le quai de déchargement des ordures ménagères, composé de plusieurs travées permettant d'alimenter la fosse et avec une capacité de stockage de 9300 t où sont mélangés les déchets afin d'en homogénéiser le pouvoir calorifique.

Les deux lignes d'incinération, composées de fours-chaudières sont alimentées à partir de cette fosse. Ces lignes ont une capacité d'incinération de 30,5 t de déchets ménagers à l'heure. Elles produisent de la chaleur qui est convertie en vapeur, à raison d'environ 100 t de vapeur surchauffée à l'heure par ligne. Cette vapeur est envoyée sur le réseau de chauffage de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), qui alimente plusieurs réseaux de la ville de Paris où elle est utilisée pour produire de l'électricité par l'intermédiaire d'un turbo alternateur (composé d'une turbine et d'un alternateur).

Les fumées produites par le procédé sont épurées par plusieurs équipements. Le premier est un électro-filtre, qui permet d'éliminer 99 % des poussières. Une fois dépoussiérées, les fumées sont traitées chimiquement par l'injection de réactifs et le passage sur un filtre à manche, qui récupère les reliquats de ces traitements. Un dernier traitement de deNOx catalytique, par injection d'ammoniac, permet de traiter les oxydes d'azote (NOx).

Le flux suivant à expliciter est le flux solide, c'est-à-dire les résidus de combustion qui sont des mâchefers, qui une fois éteints sont traités et déferrailés sur place par des overbands. Les ferrailles sont valorisées, et les mâchefers sont stockés avant évacuation par barges vers les installations de maturation et d'élaboration.

Valorisation.

UVE.

524 449 t d'ordures ménagères ont été reçues, 501 078 t ont été incinérées, et 80 245 t de mâchefers ont été produites, soit 160 kg/t incinérée. 8 584 t de ferrailles ont été valorisées en sortie de production et 1 449 t de ferrailles ont été récupérées dans ces mâchefers sur plateforme d'Installation de Maturation et d'Élaboration (IME). 883 t de métaux non ferreux ont été récupérées sur ces plateformes.

993 203 t de vapeur ont été vendues, soit 728 689 MWh, soit 91086 logements chauffés.

86 709 MWh d'électricité ont été produites, dont 46 497 MWh ont été vendus au Réseau de Transport d'Électricité (RTE), soit la consommation électrique de 5 813 habitants, hors chauffage.

La disponibilité du four n°1 a été de 89,5% (90,8% en 2016) et celle du four n°2 de 88,6% (90,3% en 2016).

Centre de tri.

Sur les 23 811 t de collectes sélectives reçues, 17 043 t ont été triées et évacuées en filières, soit 72% du tonnage entrant. 6 297 t ont été redirigées vers l'UVE pour être incinérées et 17 t ont été transférées vers un autre centre de tri.

Les cartons représentent 24,83 % du total, les journaux, revues et magazines 22,79 % et les autres papiers 15,04%. Les matières plastiques (PET incolore, PET foncé, PEHD et suremballages plastiques) représentent 6,77%, les métaux 1,55%, les emballages liquides alimentaires 0,53% et les petits appareils ménagers 0,06%. Le solde de 28,43% est constitué des refus de tri, de collectes transférées, déclassées et du stock.

Le centre de tri fonctionne 18 heures par jour, 5 jours par semaine, avec parfois des postes de travail le samedi. Le taux d'utilisation moyen du centre de tri a été de 95,8% (92,8% en 2016).

L'acier est récupéré par Arcelor-Mital, les canettes en aluminium partent chez Affimet, qui fabrique des lingots que les entreprises transforment par exemple en boules de pétanques, en trotinettes ou cadres de vélo ou encore en matériaux pour l'industrie automobile.

Les cartons sont retransformés en cartons d'emballage et les papiers journaux sont retransformés en papier journal. Les différents flux de bouteilles plastiques sont transformés en pastilles pour fabriquer des formes de petites éprouvettes, que les industriels utilisent en les soufflant en forme de nouvelles bouteilles ou encore en vêtements polaires ou en canalisations. Les briques alimentaires subissent un traitement pour séparer la partie fibreuse de l'aluminium et du film plastique pour fabriquer de l'essuie-tout ou du papier toilette.

M. Leparmentier demande ce que devient la vapeur en-dehors des périodes de chauffage. M. Mory explique qu'elle sert à la production d'eau chaude. En période de chauffage, la vapeur produite par Isséane (et les autres unités de valorisation énergétique du Sycotom) n'est pas suffisante pour assurer le chauffage de l'ensemble des clients de la CPCU.

M. Leparmentier demande s'il y a des gaspillages. M. Mory répond que la production est dynamique, et que si la demande de chaleur baisse, c'est la production d'électricité qui est privilégiée en favorisant alors le groupe turbo alternateur.

Les rejets :

Rejets gazeux :

Le traitement des fumées est un traitement sec qui a déjà été présenté les années passées.

Les fumées une fois traitées sont rejetées par la cheminée où sont situés les dispositifs de contrôle en continu des différents polluants.

Le contrôle des rejets atmosphériques est imposé par l'arrêté préfectoral d'autorisation du 23 avril 2007 modifié.

Les paramètres mesurés en continu sont les poussières, le débit, la température, le COT (carbone organique total), le CO (monoxyde de carbone), l'oxygène, puisque les mesures sont ramenées à 11% d'oxygène, l'humidité, les oxydes de soufre, les oxydes d'azote, le HCl (acide chlorhydrique) et l'ammoniac depuis juillet 2014. Puisqu'il y a une deNOx catalytique, avec injection d'ammoniac, il est devenu nécessaire de mesurer l'ammoniac en sortie des cheminées.

Un tableau des concentrations moyennes annuelles sur les deux fours (p. 43 du DIP) montre que les valeurs sont très inférieures aux valeurs limites autorisées par l'arrêté d'autorisation, que ce soit pour les valeurs moyennes journalières ou les valeurs semi horaires.

La question porte sur la forme du mercure émis. M. Mory indique qu'il est sous forme gazeuse, sous les formes ionique Hg^{2+} et la forme élémentaire Hg^0 .

Les prélèvements en semi continu de dioxines et de furanes (p. 49 du DIP), qui sont des mesures sur quatre semaines consécutives, montrent des résultats, exprimés en nano gramme par norme mètre cube d'équivalent toxique ($ng\ I-TEQ/Nm^3$), de 10 à 50 fois inférieurs aux seuils réglementaires. La moyenne annuelle sur les deux lignes est de $0,0079\ ng\ I-TEQ/Nm^3$. Les données sur les 14 cartouches installées en 2017 sont présentées en page 50 du DIP.

M. Leparmentier demande si les dioxines bromées, qui sont des retardateurs de flamme de certains plastiques, sont prises en compte. M. Mory répond que les mesures réglementaires portent sur les dioxines dites chlorées et que les dioxines bromées, qui peuvent provenir des retardateurs, ne sont pas mesurées.

Le Sycotom complète en confirmant qu'au niveau de la réglementation, seules les dioxines chlorées sont mesurées régulièrement, mais qu'une étude est en cours au ministère de l'écologie portant sur les dioxines bromées. Ainsi, des premières mesures ont été effectuées dans certains incinérateurs français, pour avoir une première connaissance de leurs émissions de dioxines bromées, mais il s'agit d'une étude novatrice. Le Sycotom a déjà un peu anticipé sur ce phénomène d'émission en effectuant des premières mesures sur les dioxines bromées, ainsi que sur leurs retombées. Aussi, il est en train de constituer une base de données sur ce paramètre.

La limite des dépassements semi-horaires est de 60h annuellement. Les résultats présentés en page 44 montrent qu'il y a eu 4h30 de dépassements pour la ligne 1 et 15h30 pour la ligne 2.

En 2017, les paramètres les plus impactant ont été, s'agissant des poussières et du carbone organique total (COT), une surpression dans les fours liée à des explosions de bouteilles de gaz (mise en route de sécurités qui stoppent le process pour éviter d'endommager les équipements). Pour l'acide chlorhydrique, ce sont des problèmes d'injection de bicarbonate de sodium qui font l'objet d'une attention quotidienne. Pour le NH_3 , des problèmes d'injection d'ammoniac ont été relevés. La fiabilisation de cette injection est en permanence recherchée.

Les résultats des concentrations journalières sont présentés aux pages 90 à 96 du DIP.

Une montée des poussières en début d'année sur le four n°2 a été corrigée, notamment par un arrêt technique. Les autres paramètres montrent une stabilité sur l'année. Une particularité du four 1 concerne le NH_3 , qui présente des valeurs non nulles jusqu'à l'arrêt technique et qui a permis un changement d'une nappe de catalyseur. Cela a permis d'optimiser la réaction chimique et ainsi de consommer entièrement l'ammoniac injectée dans le process, a contrario de la ligne 2, qui n'a bénéficié de ce changement de nappe qu'en 2018.

Les contrôles trimestriels réalisés par des laboratoires extérieurs sont effectués à l'aide de cartouches installées sur des périodes de 2 à 6 heures. Les résultats sous forme de graphique sont

présentés en séance mais ne figurent pas dans le DIP (mais une synthèse des résultats des campagnes de mesures effectuées est fournie en annexe 5, sous forme de tableau). Les poussières présentent des valeurs faibles, le CO et le SO₂ montrent des valeurs cohérentes par rapport aux mesures en continu. La différence au niveau des oxydes d'azote et de l'acide chlorhydrique par rapport aux prélèvements en continu provient de l'instant du prélèvement. Les autres valeurs sont faibles.

M. Leparmentier demande une explication sur la variation dans les courbes. M. Mory explique que cela peut provenir des déchets eux-mêmes, des variations des injections des réactifs de traitement et des délais de l'effet de ces réactifs. Le sous-préfet indique qu'il faut retenir que les indicateurs sont très en-deçà des limites, M. Leparmentier estime qu'au niveau des flux annuels, cela n'est pas négligeable. M. Mory répond que les flux sont aussi mesurés et qu'ils sont présentés en page 51 du document. Le tableau montre des valeurs très inférieures aux flux limites autorisés, le pourcentage de ces flux par rapport au seuil autorisé est précisé dans un document distribué en séance, qui remplace la page 5 du DIP.

Il présente ensuite les dépassements mesurés en 2017 : le 1^{er} août un dépassement de 1,47 kg de HCl a été provoqué par une défaillance de l'injection de bicarbonate, le 5 septembre un autre dépassement de HCl de 21,03 kg est intervenu, et le 28 décembre, un défaut d'injection d'ammoniacal sur la ligne 1 a provoqué un dépassement de 4,28 kg d'oxyde d'azote. Toutefois, les valeurs limites d'émission sur 30 minutes et journalière n'ont jamais été atteintes. Il s'agit plus d'une dérive sur la journée que d'une dérive très ponctuelle et soudaine du process.

Retombées atmosphériques.

Mme Ducatillon explique les méthodes de mesure, qui s'effectuent par des collecteurs de précipitation, encore appelés jauges Owen et des prélèvements de mousses et de lichens.

Les jauges Owen (pages 59-63 du DIP)

En 2017, les jauges ont été placées suivant l'axe des vents pendant 2 mois, du 5 septembre au 8 novembre, sur 13 sites, soit 2 de plus que l'an passé, avec 2 points témoins pour les métaux et 4 pour les dioxines. Les résultats de deux points du réseau d'Airparif sont également observés. Les résultats (pages 59-60) s'élèvent de 0,40 pg I-TEQ/m²/j aux points J14 et J20 à 7,94 pg I-TEQ/m²/j au point J8, qui est le point le plus éloigné d'Isséane. Selon le référentiel du BRGM, ils se situent dans le bruit de fond urbain et industriel. La moyenne des dépôts est inférieure aux années précédentes hors 2016, et très inférieur au point 0 de 2007, avant la mise en service de l'usine. Le point J8 est sans doute lié à une source extérieure.

Le sous-préfet demande s'il y a eu une tentative d'explication sur le point J8. M. Leparmentier demande si ce sont les mêmes dioxines que celles produites par la circulation automobile, Mme Ducatillon répond que ce ne sont pas les mêmes congénères parmi les 17 dioxines chlorées et qu'il n'y a pas d'explication.

M. Touré demande la date des prélèvements pour 2018 suite à l'incident du poste de RTE Harcourt à Issy-les-Moulineaux du 27 juillet 2018. Il n'aura pas d'impact sur les jauges, la campagne 2018 n'ayant pas commencé, répond Mme Ducatillon.

Pour les métaux lourds, la valeur maximale est également mesurée au point le plus éloigné de l'usine. Il n'y a pas de valeur réglementaire limite européenne ou française. Les résultats sont semblables aux années précédentes : ils sont variables mais ne permettent pas de mettre en évidence l'influence de l'usine.

Les mousses (pages 66-67).

Ce sont des indicateurs passifs. Il y a 7 stations de prélèvement, dont une témoin. Les dépôts de dioxines et furanes restent inférieurs au seuil de retombées et similaires aux années antérieures. Pour les 12 métaux réglementaires plus le zinc, les valeurs se situent au niveau du bruit de fond urbain, sauf pour le plomb sur la station 4, comme en 2016.

Les lichens.

Ce sont des indicateurs d'évolution de fond de la qualité de l'air.

Il y a 7 stations également, dont une témoin. Les retombées de dioxines/furanes sont inférieures à la valeur ubiquitaire et on ne note pas de différence par rapport aux années précédentes.

Les résultats en métaux présentent une homogénéité des concentrations sur l'ensemble des stations de mesure et sont inférieurs aux seuils de retombées.

Les valeurs observées permettent de conclure qu'il n'y a pas d'impact particulier de l'usine sur l'environnement.

M. Leparmentier n'est pas du même avis. M. le sous-préfet propose de considérer que les méthodes de mesure ne permettent pas de mesurer un impact notable sur les mousses et les lichens.

A la demande du sous-préfet, Mme Mauvillain précise que le niveau de pollution dans les lichens s'équilibre dans le temps avec celui de leur environnement.

Rejets liquides (pages 53-55, résultats pages 101-104).

M. Mory rappelle qu'il y a deux rejets liquides, un à l'égout et l'autre en Seine.

L'eau de la Seine est principalement utilisée pour le circuit de refroidissement du condenseur du groupe turbo alternateur.

Les paramètres mesurés dans le cadre de l'autosurveillance en continu, en amont et en aval du process, sont le pH, le débit, la température, la conductivité et le chlore libre. Il y a aussi des contrôles mensuels effectués par des laboratoires accrédités par le Cofrac, pour les Matières En Suspension (MES), la demande chimique en oxygène (DCO), les AOX qui sont les composés organiques halogénés.

Des contrôles trimestriels sont effectués par des laboratoires accrédités Cofrac, qui mesurent le pH, le débit, la température, la conductivité, le chlore libre résiduel, les matières en suspension, la DCO et les composés organiques halogénés.

Il y a eu 18 dépassements sur les volumes journaliers des rejets en Seine utilisés pour le refroidissement du process, dont 17 dus à une opération de maintenance et un lié à la faible demande de la CPCU, qui a nécessité une condensation de la vapeur produite.

L'eau du rejet à l'égout provient de la station de traitement des eaux résiduaires qui traite les eaux résiduaires et les effluents de neutralisation des eaux de régénération puisque l'usine produit elle-même l'eau déminéralisée utilisée dans les chaudières.

Dans le cadre de l'autosurveillance en continu sont mesurés la température, le pH, le débit ainsi que les carbonés organiques totaux.

En autosurveillance par analyse quotidienne, les MES et la DCO sont mesurées. En contrôles mensuels effectués par un laboratoire accrédité permettant de mesurer les MES, la DCO, la demande biologique en oxygène à 5 jours (DBO5), l'azote Kjeldahl, le phosphore total, les

hydrocarbures totaux, les composés organiques halogénés, les fluorures, le chrome, le chrome VI, le fer, l'aluminium, le cadmium, le cuivre, l'étain, le nickel, le plomb, le zinc, les sulfates, les cyanures libres, le mercure, l'arsenic, le thallium et enfin le débit, le pH et la température. Enfin, des contrôles semestriels sont également effectués par un laboratoire accrédité. Ces contrôles portent sur les dioxines et les furanes, les chlorures, les PCB total congénères (polychlorobiphényles) et la DCO dure.

La SEVESC effectue également des contrôles inopinés sur les rejets à l'égout. Il y a eu 4 dépassements du rapport DCO/DBO5 en 2017. Toutefois, les deux valeurs de la fraction sont restées très inférieures au seuil et montrent qu'il s'agit d'un problème chimique lié au process et non un problème biologique.

Mme Berthier précise que cette mesure n'est pas imposée par l'arrêté d'autorisation mais qu'elle relève du contrat de rejet avec le gestionnaire.

M. Mory précise que les points de prélèvements sont situés à l'intérieur de l'usine.

Au titre de l'autosurveillance en continu des rejets à l'égout, il y a eu 9 dépassements de température avec un maximum de 32,4 °C pour une limite autorisée de 30 °C, liés à des retours d'eau chaude des purges des chaudières, autorisés par la SEVESC, et 1 dépassement de volume lié au délai de fermeture d'une vanne, avec 300,255 m³ rejetés en égout pour 300 m³ autorisés.

Les résidus solides.

M. Coillot explique que les matières non conformes à la réception au centre de tri font l'objet d'une prise de vue et d'un rapport avant envoi à l'usine d'incinération. Il y en a eu 27 t en 2017, auxquelles il faut ajouter les 6297 t de refus de tri. Il indique qu'à la place de la ligne dédiée aux encombrants, une zone a été réservée pour d'éventuels transferts vers d'autres centres de tri. 2 tests ont été réalisés en 2017 pour 17,3t.

Mme Bernard demande une explication sur la baisse de la valorisation. M. Coillot répond que la qualité de la collecte sélective, donc le potentiel valorisable, est passée de 88% à 81-82 %.

M. Leparmentier estime qu'il y a dans le flux 20 % d'emballages et 30 % de matières compostables qui pourraient être valorisés autrement que par l'incinération. M. Coillot répond que le process commence à dater et qu'il faut ramener ces valeurs aux 6000 t de refus de tri.

M. Leparmentier estime que le Sycotom a surtout besoin d'énergie et que le taux de collectes sélectives reste faible par rapport à d'autres bassins, ce qui est infirmé par le Sycotom.

M. Mory rappelle que les mâchefers, les ferrailles et les métaux non ferreux sont valorisés, ainsi que les produits sodiques résiduels (page 34 du DIP). Seuls 12% des sous-produits ne sont pas valorisés.

Incidents d'exploitation : (pages 51 et 80)

En 2017, il y a 2,3% en taux de forçages : un premier incident, du 28 mai au 2 juin, sur la ligne 1, suite à une fuite de vapeur de la chaudière et qui a nécessité un arrêt complet, et un second entre le 10 et le 14 septembre à la suite de blocage de plusieurs poussoirs d'alimentation des ordures ménagères et qui a entraîné une réparation complète des guidages des tables d'alimentation.

Sur la ligne 2, entre le 20 et le 29 octobre, la découverte d'une anomalie sur le fonctionnement de la roue du ventilateur de tirage, qui est au cœur du fonctionnement du process, a nécessité une réparation. Une fuite d'huile sur le groupe turbo alternateur a demandé d'abord une expertise puis une réparation du groupe qui a été mis à l'arrêt entre le 10 et le 18 novembre.

Le taux de fonctionnement des fours a été compris entre 85 % et 100 % du régime nominal. Des schémas et photos sont présentés pour illustrer ces propos.

Il n'y a pas eu d'incidents notables sur le centre de tri. Le taux moyen d'utilisation sur l'année a été de 95,8 %, avec un débit de chaîne de 4,99 t/h pour un débit théorique de 5 t/h.

M. Leparmentier demande si l'ensemble des matériaux arrive à résister malgré leur oxydation.

M. Mory explique que les tubes qui sont le plus soumis à l'action corrosive des fumées sont protégés par des réfractaires et le reste ne subit pas une corrosion marquée, qui est cependant mesurée à chaque arrêt technique des installations.

Détection de radioactivité. (page 79 du DIP)

M. Coillot rappelle que les camions passent d'abord par des portiques de détection de radioactivité. En 2017, 30 déchets ont été isolés, principalement des radio éléments à vie courte, probablement d'origine médicale, et également un déchet d'uranium 226 qui a été évacué par l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets RADIOactifs (ANDRA).

M. Leparmentier observe qu'avant la mise en place de ces portiques de détection, il est probable que de nombreux éléments radioactifs aient été dispersés, notamment dans les mâchefers.

Travaux de modification des installations.

M. Mory présente les travaux de modification intervenus sur l'unité de valorisation énergétique : les équipements de captation des ferrailles sont passés des roues polaires aux overbands, qui ont amélioré leur captation. Il y a eu aussi des travaux de modification de refroidissement des barreaux de la ligne 1, des contrôles sur le réseau électrique et des opérations de maintenance préventive sur l'ensemble du circuit de traitement des fumées. La connexion des pompes de circulation de l'eau de Seine sur le système de supervision a également été réalisée.

M. Coillot rappelle qu'en ce qui concerne le centre de tri, il y a eu le démantèlement de la chaîne des encombrants. La halle qu'elle occupait sera utilisée en cas de nécessité pour des opérations de transfert. À cet endroit a été installée une seconde ligne d'alimentation de secours, composée d'une trémie d'alimentation et de deux convoyeurs qui rejoignent ensuite le process de tri.

Un convoyeur de reprise des refus a été installé sous le crible à disques pour améliorer la valorisation des matières et réduire au maximum la part de valorisable mélangée avec les refus. Par souci de rationalisation, l'un des deux compresseurs qui alimentaient la chaîne de tri a été remplacé par un modèle plus petit puisque la ligne des encombrants n'existe plus.

Au titre du développement durable, l'UVE a renouvelé sa certification au mois de mai 2017 et le site s'est engagé dans une démarche d'amélioration des performances énergétiques au titre de la norme Iso 50001, obtenue en 2018. Le centre de tri a obtenu le renouvellement de sa triple certification en mars 2017.

En 2017, 80 visites ont été organisées sur des demi-journées, dont une vingtaine par des délégations internationales. Le site est également engagé avec les partenaires de la charte environnementale à tenir des réunions semestrielles pour suivre la vie du centre.

4. Questions diverses.

M. Leparmentier indique que, selon ses informations, le centre de tri pourrait connaître d'importantes modifications, qu'il serait arrêté dans sa forme actuelle et qu'il serait transformé en centre destiné à préparer le tri, traité ailleurs, le centre de tri étant transformé en centre de méthanisation. Il demande un point au Syctom.

M. Coillot répond que le centre de tri actuel n'est pas le plus performant et qu'il rencontre des difficultés en terme d'implantation qui le rendent difficilement adaptable aux nouvelles exigences de tri.

M. Morel ajoute que la réflexion s'oriente vers une simple réception des collectes sélectives, qui seraient traitées dans d'autres centres capables de les trier de meilleure manière. En parallèle une réflexion est en cours pour permettre au centre de recevoir des bio déchets collectés pour ensuite les transférer vers des installations de traitement, pour de la méthanisation ou du compostage si des installations proches le permettent. Une capacité de 10 000 t serait envisagée sur le site.

Mme Mauvillain propose que la prochaine réunion de la commission de suivi de site d'Isséane soit organisée dans l'usine. Elle pourrait être suivie d'une visite.

Les participants acceptent la proposition, et l'ordre du jour étant épuisé, le sous-préfet remercie les participants pour les présentations et les interventions, et donne rendez-vous à chacun pour la prochaine commission de suivi de site.

Le président,



Philippe Maffre